

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Ici et ailleurs

MÉDIAS : ET VOICI NWL-FAAPA

C'est au cours du séminaire sur le thème "Leadership au féminin : besoin et stratégies des agences de presse africaines", organisé, du 14 au 18 octobre dernier, à Rabat au Maroc par la Fédération atlantique des agences de presse africaines (FAAPA), que les journalistes et cadres femmes des agences de presse africaines ont décidé, à l'unanimité, de créer le Réseau des femmes leaders des agences de presse africaines (NWL-FAAPA). Affilié à la FAAPA, le NWL-FAAPA a pour objectifs la promotion, l'échange d'expériences et de données ainsi que le partage des compétences entre ses membres dans tous les domaines d'intérêt commun. La Gabonaise Carine Edwige Mindze de l'Agence gabonaise de presse (AGP) en est la coordinatrice générale.

SANTÉ : LE CANNABIS MÉDICAL AUTORISÉ DANS UNE TRENTAINE DE PAYS

Le cannabis à usage médical, dont une expérimentation a reçu, hier, le feu vert des députés français, est autorisé dans une trentaine de pays, après avoir connu, ces 10 dernières années, une forte expansion qui a aiguë l'appétit des pays producteurs. Le Marinol ou Dronabinol, ce médicament fait à base de cannabis, est autorisé à la vente. Il est prescrit contre des troubles de l'appétit et pour limiter les effets secondaires des traitements anticancéreux, à savoir les nausées et vomissements.

Rassemblés par D.O

Violences faites aux femmes : l'engagement du gouvernement

CM
Libreville/Gabon

La ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargée du Dialogue social, Madeleine Berre, a reçu, mardi dernier, un réseau associatif dénommé Collectif citoyen contre les violences sexuelles sur mineurs (CCIVISM). Et ce, en sa qualité de ministre par intérim de la Promotion et de l'Intégration de la femme au développement, chargé de la Lutte contre les violences faites aux femmes, Porte-parole du gouvernement.

Le collectif rassemblant une dizaine d'associations et Organismes non gouvernemental (Ong) est venu présenter au membre du gouvernement une série d'actions visant à interpeller les autorités compétentes sur les dépravations des mœurs qui défraient la chronique depuis quelque temps, afin de déclencher une prise de conscience nationale sur le traumatisme de ces violences sur les victimes.



Photo: CM

La ministre Berre échangeant avec le Collectif citoyen contre les violences sexuelles sur mineurs (CCIVISM)

La ministre Berre a rassuré le collectif sur l'engagement du gouvernement gabonais à lutter contre tous les types d'actes vio-

lents dirigés contre les femmes et l'espace familial. Elle a également promis des réponses claires et structurées sur ces faits de société

par le ministère de tutelle. Lequel échangera avec toutes les parties concernées sur cette question préoccupante.

Maux et débats

La tricherie à chaque niveau

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et du Transfert des technologies a dévoilé, il y a quelques jours, le tableau de bord de l'enseignement supérieur privé, session d'août-octobre 2019. Et le constat est consternant. Sur les 57 établissements d'enseignement supérieur privés répertoriés, seuls 8 sont conformes. 24 sont placés sous la supervision des autorités tandis que 7 ont été fermés. Les autres ont notamment vu leur demande d'habilitation rejetée.

8 sur 57 établissements sont conformes. Difficile de savoir si l'opinion s'est rendue compte de l'absurdité de la situation, mais cela ne représente que 14% d'établissements qui répondent aux normes. Les autres 86% illustrent donc une sorte de no man's land, une zone de non-droit savamment protégée. Et cela à dessein. Il ne faut pas oublier que des établissements ont toujours avancé que l'Etat leur devait des subventions, et que le retard de paiement ne leur per-

mettait pas de bien fonctionner. Malheureusement, c'est là le nœud du problème : l'argent. Car qu'est-ce qui peut bien pousser 86% des responsables de l'Enseignement supérieur privé à ne pas se conformer à la réglementation, si ce n'est la recherche effrénée de l'argent ?

Dans la ville, un schéma récurrent se dégage. On dépense le moins possible et on se sucre au maximum sur les tenues vendues aux étudiants, sur les fascicules et autres divers. On loue des locaux pas chers et qui ne renvoient pas l'image de structures sérieuses. On engage des professeurs qui ne le sont que de nom parce qu'ils ne coûtent pas cher. Les soutenances en certains lieux sont payantes. Et tant pis si l'excellence et les apprenants sont sacrifiés au passage.

Le ministère a enfin réagi, c'est bien. Mais ce long temps de réaction laisse interrogateur. Comment ces établissements qui existent depuis plusieurs années ont pu passer entre

les mailles du filet, sans être inquiétés ? Ils ont forcément bénéficié de complicités dans ce ministère. Parce que c'est quand même ce département qui autorise leur création. Grâce à sa bienveillance, 86% des établissements supérieurs privés ont formé et mis sur le marché du travail des centaines d'étudiants. Lorsqu'on forme quelqu'un, il faut s'assurer que tout est réellement mis à sa disposition. Car l'étudiant n'est qu'une éponge qui absorbe tout ce qui passe auprès de son intellect. Peu d'entre eux ont les capacités de remettre en cause l'enseignement reçu. Le risque est qu'on se retrouve avec un étudiant mal formé ou qui a reçu un savoir inadapté au monde du travail.

Parce que des personnes trouvent que le secteur de l'enseignement supérieur privé coûte cher, elles préfèrent tricher sur le moindre détail.

Par Serge A. MOUSSADJI